



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
EXECUTIF DE SAINT MARTIN**

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF				
Légal	En Exercice	Présents	Procuration(s)	Absent(s)
7	7	7	0	0

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT le 26 juillet à 09h00, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président **Daniel GIBBES**.

Le Président certifie que cette délibération a été :

1 affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité :

2 reçue à la Préfecture de Saint-Martin le :

DELIBERATION : CE 012-03-2017

Le Président,

ETAIENT PRESENTS : Daniel GIBBES, Valérie DAMASEAU, Yawo NYUIADZI, Annick PETRUS, Steven PATRICK, Marie-Dominique RAMPHORT, Louis MUSSINGTON.

ETAIT ABSENT : //////////////

SECRETAIRE DE SEANCE : Annick PETRUS.

OBJET : Attribution d'une aide au jeune Sherron BROOKS pour l'intégration au pôle Outre-mer de Basketball de la Martinique.

Objet : Attribution d'une aide au jeune Sherron BROOKS pour l'intégration au pôle Outre-mer de Basketball de la Martinique.

Vu les dispositions de l'article LO 6314-1 du CGCT relatives aux compétences de la Collectivité de Saint Martin ;

Considérant la demande de l'administré, sollicitant une aide financière afin de faire face aux frais engendrés par l'intégration au pôle Outre-mer de Basket de la Martinique pour la rentrée scolaire 2017,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de favoriser la formation et l'émergence de sportifs de haut niveau,

Considérant le rapport du Président ;

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	7
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

Article 1 : D'attribuer une aide à hauteur de **six mille euros** (6000 €) à M. Sherron Brooks afin de faire face aux frais engendrés par l'intégration au pôle Outre-Mer Basket de la Martinique la rentrée scolaire 2017.

Article 2 : D'imputer la dépense au budget de la Collectivité.

Article 3 : D'autoriser le Président du Conseil territorial à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Article 4 : Le Président du Conseil territorial, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 26 juillet 2017.

Le Président du Conseil territorial,

Daniel GIBBES

1^{ère} Vice-présidente
Valérie DAMASEAU

2^{ème} Vice-président
Yawo NYUIADZI

3^{ème} Vice-présidente
Annick PETRUS

4^{ème} Vice-président
Steven PATRICK

Membre du Conseil Exécutif
Marie-Dominique RAMPHORT

Membre du Conseil Exécutif
Louis MUSSINGTON